



Convention IFAPME – SYNTRA : Se former de l'autre côté de la frontière linguistique est maintenant possible !

Quoi ?

Convention IFAPME – SYNTRA

Quand ?

30 septembre 2019

Où ?

Charleroi

Pourquoi ?

Mobilité entre les 2 régions

A épinglez ?

Se former dans une entreprise flamande

Plus d'infos ?

raphael.nys@ifapme.be

Ce jeudi 26 septembre 2019, l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et l'Agence flamande pour l'entrepreneuriat SYNTRA Vlaanderen ont signé une convention dont le but est de permettre la mobilité des apprenants en alternance entre les Régions wallonne et flamande.

Grâce à cette convention, les apprenants en alternance pourront désormais suivre leur formation théorique et leur formation pratique dans deux régions différentes. Les formations théoriques seront organisées dans la région dans laquelle se trouve le Centre de formation ou l'école. La pratique, quant à elle, se fera dans une entreprise située dans l'autre région.

linguistique. Ainsi, un apprenant IFAPME pourra suivre ses cours dans un Centre de formation en Wallonie et se former dans une entreprise flamande.

À la fin de son parcours, le jeune reçoit un diplôme de la région au sein de laquelle il a suivi ses cours théoriques. L'apprenant IFAPME obtient donc un certificat d'apprentissage de la Région wallonne avec une convention de stage en néerlandais.

Il s'agit là d'une grande avancée dans la collaboration entre Régions. En effet, cela va permettre la reconnaissance des compétences acquises par les apprenants en alternance et ainsi permettre une réelle mobilité des jeunes et l'établissement de passerelles possibles entre les parcours de formation.

Modalités pratiques

Pour pouvoir bénéficier de cette mobilité interrégionale, les apprenants doivent signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise agréée par l'IFAPME ou par SYNTRAC en Région wallonne ou en Région flamande (Vlaanderen). De plus, la formation pour laquelle l'apprenant s'inscrit doit exister dans les deux régions et leurs programmes doivent correspondre entre eux.

Un projet global

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une dynamique partenariale déjà avérée au sein de l'IFAPME et mise en place dans le but de favoriser la mobilité des apprenants entre les Régions et Communautés. L'IFAPME a déjà une longue tradition de partenariat avec l'IAWM (Communauté germanophone) et la Région bruxelloise (COCOF/EFPM).

